

Conditions de location

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être sous-louée. Le signataire du contrat de location doit être dans tous les cas une personne majeure.

Emplacement/hébergement

Le locataire accepte l'emplacement/hébergement en l'état (arbres, plantations, végétations...). Il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glaces...

L'emplacement/hébergement doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour.

Le nombre de personnes occupant un hébergement locatif ne peut excéder la capacité maximum autorisée (selon descriptif ci-joint).

Options

Les options n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être annulées sans dédit de part et d'autre, passé un délai de cinq jours, sans confirmation.

Réservations

Pour toute réservation, il sera compté des frais de réservation. Les réservations, toutes catégories de séjour confondues, ne deviennent effectives et définitives qu'avec notre accord et après réception du contrat de location et du versement de l'acompte et des frais de réservation. Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

La direction se réserve le droit de retourner les sommes versées en cas d'impossibilité de satisfaire à la demande.

Paielement

Les locations d'hébergement doivent être soldées au plus tard un mois avant la date d'arrivée, sans rappel de notre part. Si le règlement ne nous parvient pas dans ce délai, la location sera annulée suivant les conditions d'annulation ci-après. Le règlement total du montant de la location est dû pour toute réservation intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée.

Pour les réservations en camping-caravaning, le solde du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée.

Heures de départ et d'arrivée

Les locations d'hébergement, arrivée dès 16h00 et départ jusqu'à 10h00 au plus tard.

Les emplacements de camping, arrivée dès 13h00 et départ jusqu'à 12h00 au plus tard; à défaut le montant d'une journée supplémentaire sera exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit (lettre, fax, télégramme) du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement/hébergement devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de location

et le règlement intégral des prestations demeurent exigés.

Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Pour des modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la/le même résidence/emplacement.

Annulation

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée. En cas d'annulation, il vous sera retenu les frais de dossier. A titre d'indemnité de rupture de contrat, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :

- un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date de votre arrivée.
- le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Garantie annulation Sunélia

Une garantie annulation est offerte pour toute réservation de minimum 7 nuits en hébergements locatifs. Elle permet d'obtenir le remboursement des sommes versées (sauf les frais de dossier), en cas d'annulation de séjour suivant certaines conditions strictes (voir détails ci-joints). Tout départ anticipé n'est pas couvert par cette garantie.

Assurances

Les vacanciers régulièrement inscrits à la réception bénéficient de la garantie de Responsabilité Civile pour tous les dommages corporels ou matériels pour lesquels notre responsabilité sera légalement reconnue. Ils devront avoir une assurance en cours de validité couvrant leur matériel (ou le matériel loué) les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

Droit à l'image

A l'occasion de leur séjour, les vacanciers sont susceptibles d'être photographiés ou filmés dans l'enceinte du Camping. Dans la mesure où ils ne le souhaitent pas, ils doivent faire part de ce refus par écrit auprès du camping.

Divers

La direction se réserve le droit de refuser une location, d'expulser quiconque causerait des nuisances, de modifier si nécessaire tout aménagement ou prestation indiqué dans la brochure.

Les Tribunaux de Digne-les-Bains sont seuls compétents en cas de litige. Seule la version française fait foi.





La garantie annulation

SUNËLIA L-HIPPOCAMPE vous offre une garantie ANNULATION pour tout séjour de 7 nuits minimum en hébergements locatifs.

CONDITIONS GENERALES

La garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit.

Sous réserve du respect des obligations contractuelles, cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées, si votre séjour devait être annulé selon la liste exhaustive ci-après dans les cas suivants :

❖ **Une maladie grave, un accident corporel ou le décès de :**

- Vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants, votre tuteur
- Vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, beaux-pères, belles-mères

Par maladie grave ou accident corporel grave on entend, toute atteinte temporaire ou définitive à votre intégrité physique, constatée médicalement et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre.

❖ **Les complications de grossesse**

- ❖ **Des préjudices graves** nécessitant impérativement votre présence le jour du départ prévu et consécutifs à un vol, à un incendie, à un dégât des eaux ou à des éléments naturels et atteignant votre résidence principale ou vos locaux professionnels détruits à plus de 50 %. (Attestation de l'assureur à fournir).
- ❖ **Licenciement économique** de vous-même ou de votre conjoint à condition que la procédure n'ait pas été engagée avant la réservation du séjour.

Tous ces motifs d'annulation doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapport d'expertise, constat des autorités de police, convocation, certificat médical ou de décès...) dès leur survenance et au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'évènement.

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- *Les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constaté avant la signature du contrat.*
- *La grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement et ses suites normales.*
- *La toxicomanie, l'alcoolisme et leurs conséquences.*
- *Les maladies psychiques, mentales ou nerveuses qui n'entraînent pas d'hospitalisation supérieure à 7 jours.*
- *Vos actes intentionnels*
- *Les accidents résultant de la participation, à titre professionnel, à tout sport ou compétition ainsi qu'aux entraînements préparatoires.*
- *Les accidents résultant de la pratique, à titre amateur et à tout niveau, des sports suivants/ sport mécaniques (auto, moto, tout véhicule à moteur), sports aériens*
- *Les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la Loi N- 82.600 du 13 Juillet 1982*
- *La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité.*

